

# Correspondance AWS-Achat

## RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

M. Renaud MUSELIER

Hotel de Région

27 Place Jules Guesde

13481 Marseille - 20

Tél : 04 91 57 50 57 - Fax : 04 91 57 50 64 Mèl : [servicedesmarches@regionpaca.fr](mailto:servicedesmarches@regionpaca.fr)

**Référence** : 2021-207

**Objet** : La mise en œuvre d'un plan de gestion favorable à l'outarde canepetière et la faune associée sur l'aéroport d'Avignon-Caumont et sur l'aérodrome de Vinon sur Verdon.

**Expiration** : 15/09/2021 à 16h00

Etat de la correspondance au 27/08/21 à 04h21

24/08/21 à 07h42 : **Message aux entreprises** :

### Réponse

Bonjour,

Effectivement, comme vous le mentionnez, le péril aviaire est directement géré par les plateformes aéroportuaires. Cependant, ces équipes suivront avec attention les préconisations qui pourront être faites dans le cadre de la mise en oeuvre du plan de gestion pour allier au mieux gestion et protection des espèces et sécurité aéronautique..

Cordialement,

---

### Liste des questions

#### Question n°2

Bonjour,

Le CCTP indique que 'Le péril aviaire ne doit pas être aggravé par la mise en œuvre des mesures compensatoires.' Nous comprenons que les préconisations et les actions mises en œuvre aux titres des mesures compensatoires et des plans de gestion doivent être compatibles avec l'activité aéronautique et les activités économiques. Nous comprenons également que la gestion du risque aviaire ne fait pas partie des prestations objet de l'appel d'offres : le risque aviaire est géré par les équipes de l'aéroport d'Avignon et de l'aérodrome de Vinon sur Verdon.

En vous remerciant par avance,

Bien cordialement

30/06/21 à 15h53 : **Erratum** :

Bonjour,

En correction à la réponse apportée, la précédente consultation a été déclarée sans suite

pour insuffisance de concurrence, elle n'a pas été infructueuse.

Cordialement

30/06/21 à 09h35 : **Message aux entreprises :**

### **Réponse**

Bonjour,

La première consultation a été déclarée infructueuse pour insuffisance de concurrence. Tout candidat a la possibilité, dans le cadre de cette nouvelle consultation, de proposer une offre en groupement momentané d'entreprise. Cette faculté permet ainsi à tout candidat de se grouper avec d'autres entreprises afin de répondre à l'ensemble des besoins exprimés dans le cahier des clauses techniques.

Cordialement

---

### **Liste des questions**

#### **Question n°1**

Bonjour,

il s'agit de la deuxième publication de cet appel d'offre. Nous n'avons pas répondu à la première sollicitation, du fait d'un manque de compétences.

Or cette relance démontre que nous n'avons pas été les seuls. Peut on connaître les raisons de fond de cette absence d'attribution, afin de calibrer une réponse adaptée en termes de moyens, niveau de connaissance et potentiellement d'implication d'acteurs complémentaires ?

recevez nos plus sincères salutations,

Philippe JULIENNE  
AIRFLEX ingénierie